

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

1ère SÉANCE

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix neuf, le 21 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 14 février, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Maire

ETAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (absent pour le point 3), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, José GARCIA, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE (jusqu'au point 5), Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN.

ABSENTS REPRESENTÉS

Maurice BELVA a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Sabah CABELLON-SANCHEZ a donné procuration à Bénédicte BOUSSON-JANEAU
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Christian JONCRET
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Mohamed BEN YAKHLEF a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Sylvie RICHETON
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Alexandre BOYER (à partir du point 6)
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Julia MORO
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Charles KNOPFER (pour le vœu n°3)
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA
Jean-Paul ESPINAR
Jocelyne LAVOCAT
Dominique JOLY
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Désignation du Secrétaire de séance

Appel nominal

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 novembre 2018**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte rendu analytique du Conseil municipal du 29 novembre 2018.

- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 décembre 2018**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le Compte rendu analytique du Conseil municipal du 20 décembre 2018.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Aménagement

1- C. KNOPFER – ZAC du centre-ville – Cession de la parcelle AP 87, place du lavoir

Par 30 voix pour,
Birol BIYIK et Michel FAISSE ayant voté contre,

Autorise la cession de la parcelle cadastrée AP 87 sise 16 rue de Paris à l'EPA ORSA fédéré Grand Paris Aménagement à l'euro symbolique et la valoriser dans le bilan de la ZAC multi sites,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tout document afférent,

Inscrit la recette au budget de l'année considérée.

2- D. HENRY – Approbation de la convention de transfert dans le domaine public communal des voies et réseaux de l'opération immobilière LINKCITY située au 96, avenue de Choisy – dénomination du cheminement piéton

Par 30 voix pour,
Birol BIYIK et Michel FAISSE s'étant abstenus,

Approuve le projet de convention de transfert dans le domaine public communal, des voies et réseaux de l'opération immobilière LINKCITY située au 96, avenue de Choisy, ci annexé,

Dit que cette rétrocession sera effective à compter de la signature de l'acte notarié,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants,

Approuve le nom « Chemin Niki de Saint Phalle » pour le cheminement piéton de Triage.

3- C. KNOPFER – Acquisition à l'amiable par le Syndicat d'Action Foncière 94 (SAF 94) d'un terrain sis 99 avenue de Choisy (parcelle AW 83) d'une superficie de 1 636 m²

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, de procéder à l'acquisition et au portage foncier du terrain sis 99 avenue de Choisy cadastré section AW n°83, d'une superficie de 885 m² libre de toute location et de toute occupation, appartenant à la SCI SHUJAEI représentée par Monsieur Aziz ISSOUFALY moyennant le prix de 370 000 euros H.T,

Approuve la convention de portage foncier ci-annexée, à intervenir entre la Commune de Villeneuve-Saint-Georges et le SAF 94,

Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

Verse au SAF 94 la somme de 37 000€ correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019,

S'engage à inscrire au budget de chaque exercice la dépense correspondante à la bonification des charges d'intérêts,

S'engage à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondant au bien acquis.

4- C. KNOPFER – Portage par le Syndicat d'Action Foncière 94 des lots n°11, 49 et 108 de la copropriété sise 85 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des lots n°11, 49 et 108 de la copropriété sise 85 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy,

Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent,

Verse au SAF 94 la somme de 5 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019,

S'engage à inscrire au budget de chaque exercice la dépense correspondante à la bonification des charges d'intérêts,

S'engage à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondant au bien acquis.

5- Mme la Maire – Avis de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de la ligne Câble A-Téléval entre les communes de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges

Par 28 voix pour,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté contre,
Birol BIYIK s'étant abstenu,

Prend acte du contenu du dossier d'enquête publique, notamment la mise en compatibilité du PLU,

Émet un avis favorable au projet de câble A-téléval et aux modifications nécessaires du PLU,

Rappelle sa vive préoccupation quant au calendrier de réalisation de ce projet,

Réaffirme l'urgence à améliorer sensiblement, et à court-terme, la desserte du quartier du Plateau de Villeneuve-Saint-Georges.

6- M. THIBERVILLE – Avis sur maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et au maintien de l'interopérabilité

Par 29 voix pour,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant abstenus,

Exige du Gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la ligne 15 Est, au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus,

Exige de la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité et la poursuite des études afin de privilégier les méthodes constructives limitant les impacts urbains,

Refuse toute remise en cause et dénonce la méthode employée par la Société du Grand Paris,

Apporte son soutien aux associations, collectifs, citoyens et élus engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les riverains.

Finances

7- D. HENRY – Approbation de l’avenant n° 5 au marché d’assurances « Flotte automobile et risques annexes (années 2014 à 2018)

A l’unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l’avenant n° 5 au marché d’assurance «Flotte automobile et risques annexes» avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9,

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent,

Dit que la dépense correspondante sera imputée au 020.6161 du budget communal.

8- D. HENRY – Approbation de l’avenant n° 3 au marché d’assurance « Dommages aux biens communaux et risques annexes (années 2017 à 2021)

A l’unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l’avenant n° 3 au marché d’assurance « Dommages aux Biens Communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, fixant la superficie du parc immobilier de la ville au 1^{er} janvier 2019 et la nouvelle cotisation annuelle (hors indexation contractuelle) à 44 096,07 € HT,

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent,

Dit que la dépense correspondante sera imputée au 020.6161 du budget communal.

9- Y. PILATTE – Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l’année

A l’unanimité des membres présents et représentés,

Décide le versement d’une subvention exceptionnelle de 400 € à l’association VSG JUDO,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l’exercice considéré.

10- D. HENRY – Construction d’une extension de l’école Paul Bert A (voie ferrée)

A l’unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à relancer une procédure de concours de maîtrise d’œuvre restreint, à désigner les 3 candidats admis à concourir, à sélectionner le maître d’œuvre lauréat du

concours après avis du jury et à prendre tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure,

Fixe la composition du jury de concours comme suit :

- Un Président : la Maire ou son représentant,
- 5 membres de la CAO,
- 4 architectes,
- 1 personnalité dont la présence présente un intérêt au regard de l'objet du marché.

Autorise le Président du jury à désigner les 4 architectes, membres du jury,

Fixe le montant des primes et rémunérations comme suit :

- 25 000 € TTC pour les candidats ayant remis une esquisse, étant rappelé que le jury se prononcera sur le montant de la prime attribuée pour chaque candidat dans la limite d'un abattement de 20%,
- 432 € TTC par demi-journée de présence pour les personnalités qualifiées membre du jury, en plus des frais de déplacement,

Autorise la Maire à engager avec le lauréat du concours la procédure prévue à l'article 30 du décret 2016-360 avant l'attribution du marché par délibération du conseil municipal, Dit que les dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

11- C. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2019, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	37		+ 2	39
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	46		+ 1	47
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	16	- 1		15
Attaché à temps complet	36		+ 1	37
Adjoint technique à temps complet	250		+ 3	253
Technicien à temps complet	4		+ 1	5
Agent de maîtrise à temps complet	17	- 1		16
Agent social à temps complet	1	- 1		0
Technicien paramédical de classe normale à temps complet	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 3h00	2	- 1		1
Médecin hors classe à temps non complet 6h00	1		+ 1	2
Médecin hors classe à temps non complet 16h00	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 21h00	1		+ 1	2

Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	19	- 1		18
Animateur à temps complet	11	- 1	+ 1	11
TOTAL	443	- 8	+ 11	446

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} mars 2019,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

12- S. RICHTON – Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du Lycée Arago

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du Lycée Arago,

Par 28 voix pour,
Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant abstenus,

Désigne Nathalie DINNER en tant que représentante titulaire de la commune au sein du conseil d'administration du Lycée Arago en remplacement de Mme Nadia BEN MOUSSA.

13- S. RICHTON - Sortie pour tous : approbation du règlement intérieur et fixation des tarifs.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de règlement intérieur des sorties pour tous ci annexé,

Approuve la fixation des tarifs pour les sorties pour tous comme suit :

- o 5 € pour les adultes et + 16 ans
- o 2 € pour les enfants de 3 à 16 ans
- o gratuité pour les moins de 3 ans,

Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront affectées sur le budget de l'exercice considéré.

VOEUX

Vœu de la majorité municipale présenté par le groupe Front de gauche :

- «Non à la privatisation d'ADP »

Adopté par 31 voix pour, Michel FAISSE ayant voté contre.

Vœu de la majorité municipale présenté par le groupe socialiste et radical :

- Vœu concernant l'établissement pénitentiaire sur le site de la Fontaine-Saint Martin à Valenton

Adopté par 31 voix pour, Michel FAISSE s'étant abstenu,

Vœu de la majorité municipale présenté par le groupe socialiste et radical :

- « Villeneuve-Saint-Georges réaffirme son soutien à la communauté juive et son refus de toute forme de racisme et d'antisémitisme »

A l'unanimité des membres présents et représentés,
Elsa BARDEAUX ayant voté pour à l'exception du paragraphe 3.




Madame la Maire,
Sylvie ALTMAN